



**PROGRAMME DE L'ACQUISITION ARTISTIQUE
(VALANT CCTP ET REGLEMENT DE LA CONSULTATION)**

**MARCHE PUBLIC
PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

Construction du gymnase du lycée Maurice Genevoix à Ingré (45).

Acquisition d'une œuvre d'art existante, dans le cadre de l'obligation de décoration des constructions publiques dite du « 1% artistique ».

**Date de réception dématérialisée des propositions d'achats :
24 mars 2025 avant 12h.**

Conseil Régional Centre-Val de Loire

9 rue St-Pierre Lentin
CS 94117
45041 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 0238703030

1 – Cadre général

Le présent marché a pour objet **l'achat d'une ou plusieurs réalisations artistiques existantes** au titre de l'obligation de décoration des constructions publiques dite du « 1% artistique » dans le cadre des travaux de construction du gymnase du lycée Maurice Genevoix à Ingré (45).

Adresse du lycée :

1 Avenue de la Grenaudière, 45140 Ingré

Téléphone : 02 36 86 12 70

Adresse du gymnase :

Intersection allée des Sports et rue du Val d'Orléans, 45140 Ingré

2 – Les principes généraux de l'acquisition d'une œuvre d'art existante

La participation est réservée à une profession particulière : tout artiste, graphiste et designer, émergent ou expérimenté, français ou étrangers, engagé dans une démarche professionnelle est éligible, à la condition qu'il soit en règle avec ses obligations en vigueur en matière sociale et fiscale dans son pays d'origine ou de résidence.

L'enveloppe financière allouée à l'acquisition est de 34 000 € TTC.

Les artistes peuvent inclure dans leur proposition d'acquisition une ou plusieurs œuvres. Ils sont libres d'utiliser l'enveloppe budgétaire sans jamais la dépasser.

Le prix de vente proposé doit inclure tous les frais afférents à l'acquisition de l'œuvre : prix de l'œuvre elle-même, avec les frais de transport, le conditionnement nécessaire à son acheminement au lycée, l'encadrement, le socle ou tout autre support pour son installation pérenne avec sa notice et une présentation publique (élèves et communauté éducative) avec pose d'un cartel et dépôt d'une documentation au CDI.

En effet, aucun autre frais supplémentaire que celui indiqué dans le dossier d'acquisition ne pourra être pris en charge par la Région Centre-Val de Loire à l'exception du 1,1% diffuseur (payé en direct par la Région).

3 – Composition du comité artistique

Le marché de décoration des constructions publiques est attribué par la Région Centre Val de Loire à un ou plusieurs artistes vivants après avis du comité artistique.

Pour chaque comité artistique les personnes présentes sont les suivantes :

- Le maître d'ouvrage ou son représentant, qui en assure la présidence ;
- Un représentant des utilisateurs du bâtiment ;
- Le maître d'œuvre ;
- Le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;

- Trois personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques :
- Deux personnalités qualifiées désignées par le directeur régional des affaires culturelles, dont une choisie sur une liste établie par les organisations professionnelles d'artistes ;
- La troisième est désignée par la Région Centre-Val de Loire.

4 – Présentation de l'établissement

Situé à la périphérie d'Orléans, le lycée polyvalent Maurice Genevoix a ouvert en 1992. Il propose un enseignement général ainsi qu'un enseignement technologique et professionnel. Ses effectifs sont : 1 300 élèves, 120 professeurs et un personnel d'une quarantaine de personnes.

Formations :

- Baccalauréat général avec huit enseignements de spécialité : HGGSP, HLPPI, LLCE AGL, MATHS, PH-CH, SC-IG, SES, SVT
- Baccalauréat technologique STMG avec deux des quatre champs spécifiques existants dont le choix s'effectue pour la terminale : Mercatique, Gestion-Finances
- Baccalauréat technologique STI2D avec deux des quatre champs spécifiques existants dont le choix s'effectue pour la terminale : système d'information et numérique (SIN), énergie et environnement (EE).
- Baccalauréat professionnel Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique (CIEL)
- Brevet de Technicien Supérieur Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique (CIEL), option électronique et réseaux.
- Les enseignements optionnels facultatifs sont : Cinéma-Audiovisuel, Création et innovation technologiques/Sciences de l'ingénieur, EPS, Italien LV3, Latin, Management et Gestion.

1% existant :

En 2023, la Région Centre-Val de Loire a acquis, dans le cadre d'une commande, une œuvre réalisée par l'artiste Roman SEBAN, en lien avec les travaux de restructuration et d'extension de l'établissement. Pour plus d'informations : <https://genevoix-abc.fr/>

5 - Le projet de construction du gymnase

La commune d'Ingré connaît, depuis plusieurs décennies, une attractivité croissante, se traduisant par un accroissement significatif de sa population, notamment parmi les moins de 20 ans. Pour répondre à ces évolutions démographiques, le lycée Maurice Genevoix doit accueillir de nouveaux élèves. L'établissement ayant déjà atteint sa capacité maximale pour les activités sportives, la Région Centre-Val de Loire a décidé de construire un nouveau complexe sportif à proximité. Celui-ci comprendra une salle multisports, d'une salle d'escalade et d'un dojo. Ce complexe, dédié principalement aux lycéens, sera également accessible aux associations sportives, permettant ainsi une diversité d'usages et de publics.

Le terrain retenu pour implanter le gymnase se situe à l'intersection de l'allée des Sports et de la rue du Val d'Orléans (route départementale). Il est localisé à la jonction entre le parc existant et la future zone d'extension urbaine, en bordure de la plaine des sports.

Actuellement vierge de toute construction et dépourvu de végétation remarquable, le terrain présente une déclivité de 3 mètres. Son point le plus haut se trouve à l'angle ouest, au croisement de l'allée et de la rue, tandis que son point le plus bas se trouve à l'angle est, à proximité du pas de tir à l'arc.

Classé en zone UH (zone urbaine regroupant les équipements publics et les zones d'intérêts collectifs et de services publics) dans le PLU de l'agglomération orléanaise, le terrain répond aux exigences réglementaires pour ce type de projet.

6 - Le projet architectural

Aménagement du terrain

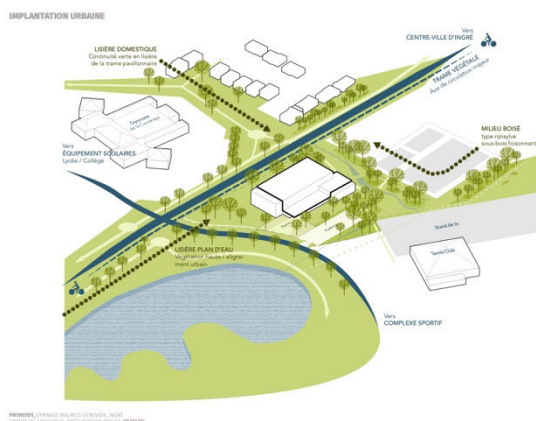
Le terrain sera remodelé par des déblais et remblais. Le niveau 0 du projet a été pensé pour minimiser les mouvements de terrain. En limite ouest, le long de l'allée des Sports, le chemin piéton sera remis à neuf. Le talus le long de la rue du Val d'Orléans sera interrompu pour ménager deux accès piétons vers le gymnase.

Implantation, organisation, composition et volume des constructions

Pour assurer une insertion harmonieuse, la masse bâtie est alignée sur la rue du Val d'Orléans, en retrait d'environ 20 mètres par rapport aux différentes limites, dans une position relativement centrale sur la parcelle.

Cette implantation permet :

- De renforcer le statut structurant de la rue du Val d'Orléans ;
- De favoriser la visibilité de l'équipement et d'en accroître l'attractivité ;
- D'inscrire le gymnase dans un parc en prolongeant les épaisseurs végétales le long des limites parcellaires et en consolidant le boisement existant à l'est ;
- De connecter le sentier de l'allée des Sports par un parvis aménagé à l'entrée du gymnase ;
- D'aménager un stationnement à l'extrémité sud de la parcelle, pouvant être mutualisé avec les équipements sportifs voisins.



PLAN MASSE



INSERTION_PERSPECTIVE EXTÉRIEURE



PR190701_GYMNASE MAURICE GENEVOIX_INGRÉ
COMITÉ 1% ARTISTIQUE_PRÉSENTATION PROJET_05/12/24

INSERTION_PERSPECTIVE EXTÉRIEURE



PR190701_GYMNASE MAURICE GENEVOIX_INGRÉ
COMITÉ 1% ARTISTIQUE_PRÉSENTATION PROJET_05/12/24

Pour concevoir un équipement en harmonie avec son contexte d'entrée de ville, au cœur du milieu naturel du parc, l'équipement sportif adopte une architecture à la fois significative et sobre. Malgré une silhouette d'ensemble imposante, sa composition a été retravaillée pour intégrer une échelle détaillée permettant à chaque entité fonctionnelle de s'exprimer. Ainsi, le grand volume abritant la salle multisports, traité avec un revêtement clair et mat de type enduit, se décolle du sol grâce à un socle transparent, devenant un voile protecteur suspendu.

La salle d'escalade, située côté étang, se distingue du volume principal par une faille vitrée. Sa matérialité et ses proportions apportent une élégante verticalité à la proue de l'édifice. En lien avec la forêt environnante et le cadre naturel, le pignon ouest intègre un mur en biophilie, véritable refuge pour la biodiversité. Ce mur vivant arbore une esthétique organique, grâce à un bardage en fausses dosses formant des verticalités irrégulières.

La façade sud-est, dédiée à l'accueil, ouvre généreusement l'équipement vers ses différents espaces fonctionnels. L'écriture architecturale initiée côté rue se poursuit ici et s'enrichit. Le parement en bois de la salle d'escalade, composé de fausses dosses, se prolonge en un ruban qui se déploie sur l'ensemble du socle, notamment devant les parties opaques.

Le dojo se distingue par une échelle propre, tout en reprenant les codes architecturaux de la salle d'escalade. Une partie du dojo émerge du socle blanc et intègre également le bardage en fausses dosses, renforçant ainsi la cohérence de l'ensemble.

Les constructions et éléments avoisinants comprennent :

- Le gymnase de la Coudraye, situé à 70 mètres, de l'autre côté de la rue du Val d'Orléans ;
- Des habitations pavillonnaires, à 60 mètres, également de l'autre côté de la rue du Val d'Orléans ;
- Des terrains de sport extérieurs, à 34 mètres au nord-est ;
- Le tennis club, à 80 mètres au sud ;
- Le plan d'eau, à 55 mètres.

Le terrain sera engazonné. Il n'est pas prévu de clôture.

Le site bénéficie de peu de mobilier type banc.

Matériaux et couleurs des constructions (voir photos du prototype de la façade dans le dossier technique joint au programme)

Le volume de la salle multisports est constitué de murs à ossature bois recouverts d'un enduit de teinte claire. Cet enduit de teinte claire se retrouve sur les façades en partie haute du dojo, dans l'épaisseur bâtie du hall et des vestiaires. La salle d'escalade est constituée de murs à ossature bois recouverts d'un bardage en panneaux composites de teinte sombre, avec des bastaings de type fausses dosses. L'émergence du dojo se pare aussi du même bardage.

L'enduit clair ne se trouve qu'à partir de 3,30 m, les bastaings de type fausses dosses se retrouvent en partie basse devant le hall, les vestiaires, le dojo et les parties vitrées de la salle multisports sur la façade nord-ouest.

Les menuiseries sont en aluminium thermolaqué, teinte gris sombre. Les couvertures sont traitées en métal gris moyen. Les toitures sont en étanchéité autoprotégée.

Performances environnementales

Bâtiment biosourcé / Fondations béton / Superstructure bois / Murs à ossature bois / Isolation caisson bottes de paille et isolation de recyclage en ouate de cellulose

L'organisation des pratiques sportives lycéennes et associatives dicte le dessin du plan avec une grande compacité. Les transparences préservées et la simplicité des liaisons entre les trois principaux espaces garantissent à la fois le calme, la co-visibilité, l'autonomie et la possibilité d'une surveillance conjointe.

L'accès au terrain se fait de quatre façons, 3 accès piétons et 1 accès automobile :

- Un accès automobile vers le parking depuis l'entrée existante depuis l'allée des Sports ;
- Un accès piéton, avec une rampe PMR à 2 % depuis l'allée des Sports ;
- Un accès piéton depuis la rue du Val d'Orléans et à proximité de l'arrêt de bus, le long de la salle d'escalade ;
- Un accès pour véhicules légers, depuis la rue du Val d'Orléans, longeant la salle multisports et le dojo, permettant également d'accéder aux terrains de sports extérieurs à l'est du gymnase.

L'entretien du gymnase sera délégué à la ville d'Ingré.

Le gymnase est situé sur un parcours pédagogique consacré à la découverte de l'environnement, à la préservation de la biodiversité et à la valorisation des paysages de la plaine de Bel-Air.



7 - Les enjeux du 1% artistique pour la Région Centre-Val de Loire

Pour la Région, un lycée qu'il soit général, technique, professionnel ou agricole est un lieu de construction de la cohésion républicaine, de transmission des valeurs d'humanisme et d'apprentissage de la liberté de pensée. Cela repose notamment sur un principe de laïcité qui doit toujours être réaffirmé. L'œuvre d'art doit pouvoir raviver la dimension symbolique de ce lieu qu'est un lycée.

8 - La nature de l'achat d'art

Toutes les formes et supports relevant des arts plastiques, visuels, graphiques et numériques sont admis. Toutefois, les lieux proposés pour l'installation présentent des spécificités :

- pour l'intérieur, ils se prêtent davantage aux œuvres de peinture, dessin, photographie, création numérique et graphique... ;
- pour l'extérieur, ils sont plus adaptés aux sculptures, au design, ainsi qu'aux créations graphiques et paysagères...

L'œuvre ou les œuvres devront être existantes, qu'elles soient matérielles ou à protocole. Dans le cas d'une œuvre à protocole, l'artiste proposera une matérialité adaptée et intégrée au lieu de son choix.

L'artiste devra être attentif aux points suivants :

- La rencontre entre l'œuvre et son public ;
- La dimension territoriale, incluant le site, le projet architectural et l'opération dans son ensemble. Cet aspect reste essentiel, même pour les œuvres déjà existantes proposées à l'acquisition. Elles devront s'inscrire harmonieusement dans le lieu, en valorisant ses spécificités et en respectant la cohérence globale du projet ;
- La dimension pédagogique, en veillant à transmettre des clés de lecture et des outils d'appropriation pour les différents publics.

L'installation de l'œuvre sur site par l'artiste sera accompagnée d'un plan détaillé de montage et d'actions comprenant des dispositifs de médiation, de documentation et un cartel. Ces outils, destinés aux lycéens et aux enseignants, permettront d'assurer, dans les années à venir, une médiation adaptée pour faciliter la perception et la compréhension de l'œuvre par les nouveaux élèves.

9 – Les attentes de l'acquisition artistique

La proposition d'acquisition d'une œuvre d'art devra s'inscrire en cohérence avec l'architecture du gymnase, conçu par l'agence Lieux Fauves, qui a inscrit son approche biophile au cœur du projet. Cette vision repose sur l'intégration du vivant, de l'éthique et du durable, à travers l'usage de matériaux biosourcés et géosourcés, le recours aux circuits courts, au réemploi et à des solutions low-tech à faible impact environnemental. L'œuvre pourra dialoguer avec cette philosophie, en enrichissant la dimension narrative du lieu et en interrogeant la relation entre les espaces construits et le vivant.

Toutefois, l'œuvre proposée devra aller au-delà d'une représentation littérale de la nature. Elle devra engager une réflexion plus profonde, interrogeant les rapports entre l'humain, l'espace construit et le vivant. Elle devra susciter une expérience intellectuelle et sensible pour les lycéens et les usagers du gymnase, en ouvrant un espace de contemplation, de questionnement.

L'œuvre proposée pourra dépasser une approche illustrative ou littérale pour proposer un dialogue sensible avec le lieu. En interrogeant les relations entre l'architecture, le vivant et les usagers, elle pourra ouvrir des espaces de réflexion et d'expérience. Conçue comme une invitation à la contemplation et au questionnement, elle participera à une relecture du gymnase en tant qu'environnement biophile, favorisant une perception renouvelée de l'interaction entre nature, espace construit et public.

Les emplacements susceptibles d'accueillir cette ou ces œuvres existantes proposées à l'acquisition est au choix ou les deux :

- À l'extérieur :
 - la pointe végétalisée, aménagée sobrement à la manière d'un sous-bois, est préservée de toute concurrence visuelle. Une attention particulière devra être portée à la présence de nombreuses espèces d'oiseaux qui trouvent refuge dans la plaine de Bel-Air, au sein duquel est intégré le gymnase, ainsi que dans la forêt environnante. Aucune nuisance ne devra perturber cette faune.
 - le parvis, point de convergence, peut également accueillir une œuvre, en cohérence avec le flux des usagers.
 - sur la casquette - en angle et judicieusement adaptée - en dialogue subtil avec la matérialité et l'intention biophile du bâti.

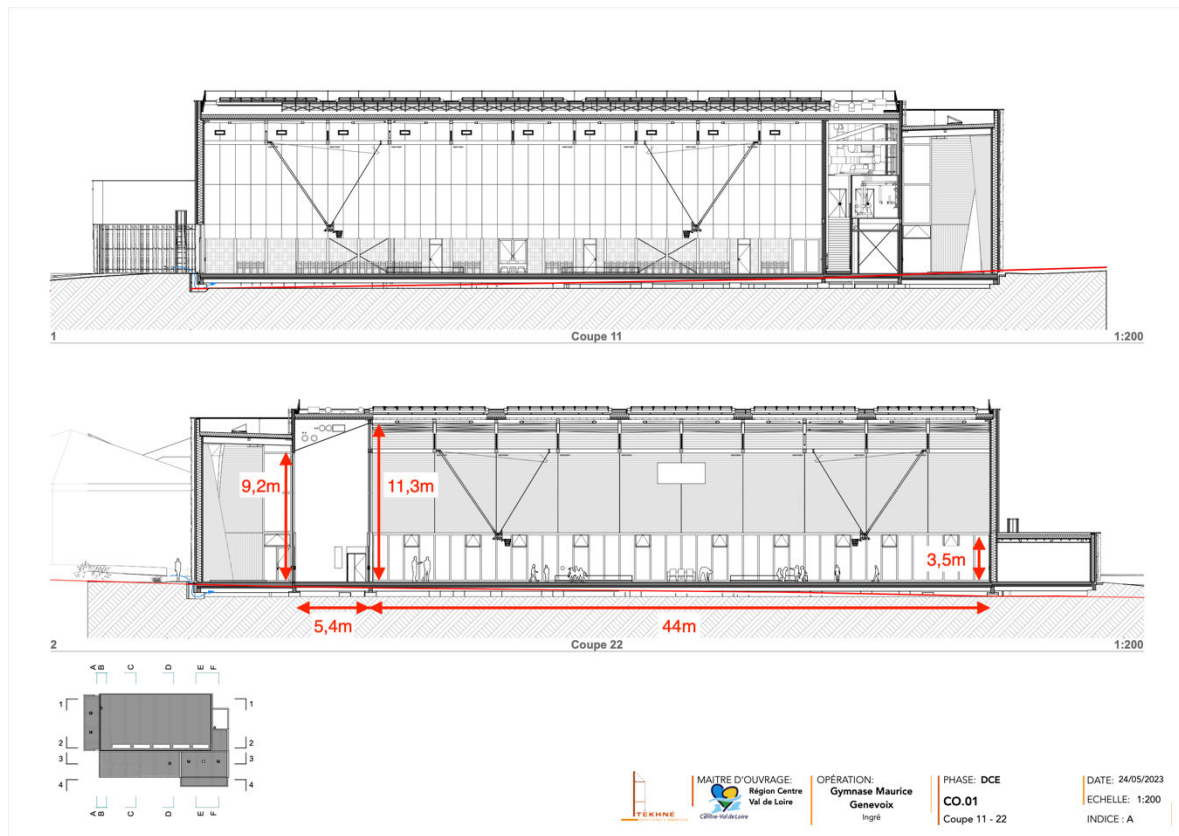
Attention, pas de proposition de fresque sur les façades extérieures blanches.

- À l'intérieur, plusieurs espaces sont envisageables pour l'accueil d'une ou plusieurs œuvres :
 - Faisant face à l'entrée : le mur de très grande hauteur, d'une largeur de 2,50 m,
 - Dans la salle omnisport :
 - Sur les vitres de la faille qui donnent sur le mur de l'escalade ;
 - Sur tout ou partie des vitres de la façade ouvrant sur la voie verte longeant la rue du Val d'Orléans.

Emplacements extérieurs préconisés :



Emplacements intérieurs préconisés :



Rappel :

L'œuvre peut être composée d'un seul ou de plusieurs éléments.

L'œuvre devra contribuer à la familiarisation à l'art contemporain et l'appropriation par les lycéens.

L'œuvre devra s'inscrire dans une démarche d'écriture contemporaine.

L'œuvre devra être pérenne et son accrochage devra être sécurisé.

L'œuvre devra permettre l'accès de tous et ne soit pas contraire aux règles de sécurité et d'accessibilité des établissements d'enseignement de second degré.

L'œuvre ne devra pas nuire au bon fonctionnement du bâtiment, en particulier en matière de surveillance et de sécurité.

L'artiste devra prendre en compte dans sa proposition d'achat les éléments suivants :

- Les conditions climatiques locales, actuelles et futures, en particulier si l'œuvre est destinée à un emplacement extérieur (notamment les vents) ;
- L'obsolescence des modalités techniques et la nécessité d'anticiper leur évolution dans le temps ;
- La porosité, due à l'absence de clôture entre l'espace public et les espaces extérieurs du gymnase, devra être prise en compte, notamment en anticipant les risques potentiels tels que le vol ou le vandalisme.

10 – Les pièces composant obligatoirement le dossier de présentation

En langue française et dématérialisé :

1. Un Curriculum vitæ précisant date de naissance, formation, exposition, résidence, commande, acquisition, bibliographie..., publications éventuelles (en pdf) ;

2. Un portfolio de 20 pages maximum permettant d'apprécier la démarche artistique dans son ensemble (visuels et textes), au format paysage ;

3. Le cadre de présentation des dossiers d'acquisition dûment complété* :

A. page 2 / renseignements administratifs** (avec cases à cocher)

B. page 3 / présentation résumée de la démarche artistique

C. page 4 (à dupliquer en autant d'œuvres proposées) / un visuel et une description détaillée :

- titre, date de création, lieu ou exposition
- dimensions (H x L x P), support, techniques utilisées, volume, poids...
- modalités d'installation complète et autonome (fondations, fixations, durée installation...)
- pérennité, conditions d'entretien et de conservation
- prix de vente*** (euros TTC)
- mention d'édition : exemplaire unique, indication du nombre d'exemplaire avec mention des éditions d'artistes

D. page 5 / nature de la proposition et ce qui la motive

E. page 6 / proposition libre d'accompagnement pédagogique

4. L'acte d'engagement rempli et signé

** plusieurs formats de cadre de présentation sont proposés au choix, 1 seul doit être rempli (.doc ou .pdf).*

*** Tout attributaire d'un marché d'acquisition devra justifier avant notification qu'il est titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.*

11 - Les critères de choix

Le comité artistique analysera l'ensemble des dossiers artistiques reçus et procèdera au choix d'une œuvre. Si le budget et/ou le contexte s'y prêtent, le comité artistique pourra proposer l'achat de plusieurs œuvres à un ou plusieurs artistes.

Les critères de choix de l'œuvre :

- qualité et adéquation de l'œuvre proposée à l'achat avec le programme de l'acquisition (14 points) ;
- motivations de l'artiste, son engagement dans une démarche de création contemporaine et l'accompagnement pédagogique proposé (6 points).

Les dossiers incomplets seront déclarés irrecevables et ne seront pas examinés.

12 - Date de réception dématérialisée des propositions d'achats

24 mars 2025 avant 12h.

Le dépôt des propositions s'effectue exclusivement sur la plateforme des marchés publics de la Région Centre Val de Loire (AWS) : <http://achats.regioncentre-valdeloire.fr/>

Les renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation des dossiers peuvent être demandés au plus tard 7 jours avant la date limite de réception, via AWS.

Aucun envoi par courrier électronique ou courrier postal.

Le résultat sera communiqué via la plateforme AWS. Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.

13 - Le calendrier prévisionnel

- 24 mars 2025 : Date limite de réception des dossiers d'achat.
- Avril 2025 : Examen des dossiers par le comité artistique et émission d'un avis.
- Mai 2025 : Notification du marché d'acquisition par la Région Centre-Val de Loire.
- Été 2025 : Levée des réserves liées aux travaux de construction.
- Rentrée 2025 : installation des équipements du gymnase.
 - Durant cette période : installation de l'œuvre par l'artiste.
- Rentrée des vacances de la Toussaint 2025 : Ouverture du gymnase et présentation de l'œuvre aux élèves et enseignants.

Documents techniques joints au programme :

- 01 Plan des plantations phasage.pdf
- 01 Plan des plantations.pdf
- 02 Plan des sols extérieurs VRD01.pdf
- 03 plan.pdf
- 04 coupe.pdf
- 04 plan de signalétique.pdf
- 05 signalétique.pdf
- Circulations piétonnes.pdf
- Emplacement extérieur.pdf
- Emplacements intérieurs.pdf
- Dossier photo prototype (3 photos)
- PR190701_241205_MOA_Comite artistique.pdf
- sentier_bel_air.pdf